

<https://enseignants.se-unsa.org/Les-indemnitees-PsyEN-enfin-alignees>



Les indemnités PsyEN enfin alignées !

- Je suis... - PsyEN -

Date de mise en ligne : vendredi 23 février 2024

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Les indemnités PsyEN enfin alignées !

L'arrêté du 8 janvier 2024 modifie le taux de l'indemnités de fonction des PsyEN EDO : il atteint enfin celui des PsyEN EDA.

Il aura fallu pas moins de sept années de lutte pour obtenir la réparation de cette iniquité de traitement au sein du corps des PsyEN. Sept années durant lesquelles le SE-Unsa n'a eu de cesse de la dénoncer, profitant de chaque instance ou audience.

Il aura donc fallu 7 ans et pas moins de 5 modifications de l'arrêté initial, fruits du travail syndical, permettant de grignoter quelques miettes à la fois.

Si nous pouvons nous réjouir de l'octroi de cette indemnité, notre contentement est néanmoins en demi-teinte car il ne s'agit que du rétablissement de la justice de traitement et nous déplorons qu'il ait fallu tant de temps avant cet ajustement.

Il ne nous reste plus qu'à acquérir un alignement des obligations de service des PsyEN EDO sur celles des PsyEN EDA, ainsi que la même rémunération que les agrégés et une reconnaissance de notre profession. Alors, le métier sera peut-être suffisamment attractif pour envisager une augmentation du volume des recrutements.